



Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé présente ses compliments aux Membres de la Région du Pacifique occidental et a l'honneur de se référer à [l'article 51 du Règlement intérieur du Comité régional du Pacifique occidental](#) et au [Code de conduite pour la désignation du Directeur régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour la Région du Pacifique occidental](#) (le « Code de conduite ») adopté par le Comité régional du Pacifique occidental à sa soixante-troisième session.

Aux termes de l'article 51, six mois au moins avant la date d'ouverture d'une session du Comité au cours de laquelle le Directeur régional doit être désigné, le Directeur général informe chacun des Membres qu'il/elle recevra le nom des personnes proposées pour la désignation par le Comité du Directeur régional. Ces propositions sont envoyées au Directeur général de façon à lui parvenir 12 semaines au moins avant la date d'ouverture de la session.

À cet égard, le Directeur général a l'honneur d'attirer l'attention des Membres de la Région sur les points suivants :

- 1) Tout Membre de la Région peut, conformément à l'article 51, proposer le nom d'une ou plusieurs personnes pour le poste de Directeur régional, en indiquant les titres et l'expérience de ces personnes.
- 2) Conformément à la section B.I. du Code de conduite, les Membres sont priés de rédiger leurs propositions à l'aide du « Formulaire type de proposition de candidature de personnes au poste de Directeur régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour le Pacifique occidental » annexé au [Code de conduite](#).
- 3) Les propositions doivent être placées dans une enveloppe cachetée portant la mention « RD WPRO 2018 » ; elles seront adressées au :

Directeur général  
c/o Organisation mondiale de la Santé – Bureau du Conseiller juridique  
Bureau 7058  
Avenue Appia, 20  
1211 Genève 27  
Suisse

Aucune autre formule ne doit être utilisée pour la suscription.

- 4) Afin d'assurer la bonne réception de toutes les propositions, il est conseillé d'envoyer les propositions en recommandé ou de les remettre en main propre à l'adresse indiquée ci-dessus contre récépissé et d'envoyer un exemplaire supplémentaire par voie électronique à l'adresse [rdnomination@who.int](mailto:rdnomination@who.int).
- 5) Les propositions doivent être transmises ou expédiées de manière à parvenir au Siège de l'Organisation au plus tard à 18 heures (heure d'Europe centrale) le **vendredi 13 juillet 2018**.

...

Conformément à la section B.II. du Code de conduite, une fois que le Directeur général aura fait parvenir copie de toutes les propositions de désignation au poste de Directeur régional conformément à l'article 51 du Règlement intérieur :

- 1) Le Directeur général ouvrira, sur le site Web de l'OMS, un forum pour un échange de questions-réponses, qui sera protégé par un mot de passe et ouvert à tous les États Membres et aux candidats qui souhaiteraient y participer. Les Membres sont, par conséquent, priés d'indiquer, lors de la soumission des propositions, si les personnes dont les noms sont proposés en vue de la désignation au poste de Directeur régional souhaitent participer au forum de questions-réponses sur le site Web de l'OMS. Un mot de passe et des instructions sur l'utilisation du forum seront fournis lorsque le Directeur général informera les Membres des propositions reçues.
- 2) Le Bureau régional affichera sur son site Web les renseignements sur tous les candidats qui en auront fait la demande, notamment leurs curriculum vitae tels que les Membres les ont transmis, de même que leurs coordonnées. Le site Web fournira aussi sur demande les liens vers les sites Web des candidats. Chaque candidat est responsable de la création et du financement de son propre site Web. Les Membres de la Région sont, par conséquent, priés d'indiquer, lors de la soumission des propositions, si les personnes dont les noms sont proposés en vue de la désignation au poste de Directeur régional souhaitent que leur curriculum vitae et leurs coordonnées, ainsi que les liens vers leur propre site Web, le cas échéant, soient affichés sur le site Web du Bureau régional.
- 3) Si les candidats demandent à participer au forum sur le Web et/ou s'ils acceptent que les renseignements indiqués ci-dessus soient affichés sur le site Web du Bureau régional, les Membres sont priés d'envoyer à l'adresse électronique [rdnomination@who.int](mailto:rdnomination@who.int) une photographie numérique récente du candidat (en couleurs, 100 x 150 pixels, format .jpg) qui puisse être utilisée dans le cadre du forum sur le Web et de la diffusion d'informations sur le site Web du Bureau régional.

De plus amples informations sur le processus de désignation ainsi que les règles et les décisions applicables, y compris une note du Conseiller juridique, seront disponibles sur le site Web du Bureau régional en temps voulu.

Le Directeur général saisit cette occasion pour renouveler aux Membres de la Région du Pacifique occidental l'assurance de sa très haute considération.

Genève, le 23 mars 2018